

2026-00086196	0403173372	2025	EUR	23.0.8	m02-f	22/04/2026	47		C-cap 1
---------------	------------	------	-----	--------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Fiducire**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Avenue Marnix

N° : 24

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet : <http://www.fiducire.be>

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0403.173.372

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

02-03-2021

Ce dépôt concerne :



les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

13-04-2026



les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2025

au

31-12-2025

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2024

au

31-12-2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.5, C-cap 6.3.6, C-cap 6.4.1, C-cap 6.4.2, C-cap 6.4.3, C-cap 6.5.1, C-cap 6.5.2, C-cap 6.8, C-cap 6.12, C-cap 6.17, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DIAS GUERRA SCHRAM Francisco

Administrateur
Avenue Marnix 24
1000 Bruxelles
BELGIQUE

DEKIMPE Gregory

Administrateur
Avenue Marnix 24
1000 Bruxelles
BELGIQUE

DOBBENI Jean

Président du Conseil d'Administration
Avenue Marnix 24
1000 Bruxelles
BELGIQUE

HUYSMAN Renaat

Administrateur délégué
Avenue Marnix 24
1000 Bruxelles
BELGIQUE

Simundza Bilandzic Sandra

Administrateur
Avenue Marnix 24
1000 Bruxelles
BELGIQUE

KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (B00001) (B00001)

0419122548
Luchthaven Brussel Nationaal 1K
1930 Zaventem
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

NOLF Stéphane (A02392)

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Location-financement et droits similaires

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

Entreprises liées

Participations

Créances

Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Participations

Créances

Autres immobilisations financières

Actions et parts

Créances et cautionnements en numéraire

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
6.1	20		
	21/28	0	0
6.2	21	0	0
6.3	22/27		
	22		
	23	0	0
	24	0	0
	25		
	26		
	27		
6.4/6.5.1	28		
6.15	280/1		
	280		
	281		
6.15	282/3		
	282		
	283		
	284/8		
	284		
	285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>162.879.262</u>	<u>144.913.458</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	158.294.139	140.924.707
Créances commerciales		40	158.294.139	140.924.707
Autres créances		41	0	0
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	3.816.535	3.072.388
Comptes de régularisation	6.6	490/1	768.588	916.363
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	162.879.262	144.913.458

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Apport					
Capital			10/15	9.880.657	9.880.657
Capital souscrit			10/11	2.739.223	2.739.223
Capital non appelé			10	2.739.223	2.739.223
En dehors du capital			100	2.739.223	2.739.223
Primes d'émission			101		
Autres			11		
			1100/10		
			1109/19		
Plus-values de réévaluation			12		
Réserves			13	7.141.434	7.141.434
Réserves indisponibles			130/1	273.922	273.922
Réserve légale			130	273.922	273.922
Réserves statutairement indisponibles			1311		
Acquisition d'actions propres			1312		
Soutien financier			1313		
Autres			1319		
Réserves immunisées			132		
Réserves disponibles			133	6.867.511	6.867.511
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)		14		
Subsides en capital			15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net			19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			16		
Provisions pour risques et charges			160/5		
Pensions et obligations similaires			160		
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162		
Obligations environnementales			163		
Autres risques et charges			164/5		
Impôts différés			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>152.998.605</u>	<u>135.032.801</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	152.086.921	134.330.687
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	118.812.872	95.275.257
Etablissements de crédit		430/8	118.812.872	95.275.257
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.259.887	6.459.909
Fournisseurs		440/4	3.259.887	6.459.909
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	2.563.795	3.010.199
Impôts		450/3	67.428	454.744
Rémunérations et charges sociales		454/9	2.496.367	2.555.455
Autres dettes		47/48	27.450.367	29.585.323
Comptes de régularisation	6.9	492/3	911.684	702.114
TOTAL DU PASSIF		10/49	162.879.262	144.913.458

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	72.904.183	74.167.689
Chiffre d'affaires		6.10	70	56.378.638	58.327.713
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71		
Production immobilisée			72		
Autres produits d'exploitation		6.10	74	16.525.545	15.839.975
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations			60/66A	34.624.888	35.100.326
Approvisionnements et marchandises			60		
Achats			600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609		
Services et biens divers			61	15.630.102	16.961.966
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62	18.843.907	17.986.304
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	0	36.203
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4	16.781	13.842
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	134.098	102.011
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	38.279.294	39.067.363

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	16	25
Produits financiers récurrents		75	16	25
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	16	25
Autres produits financiers	6.11	752/9		
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	2.836.299	1.401.077
Charges financières récurrentes	6.11	65	2.836.299	1.401.077
Charges des dettes		650	2.832.343	1.397.979
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	3.956	3.098
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	35.443.010	37.666.311
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	8.981.457	9.558.224
Impôts		670/3	9.006.094	9.581.174
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	24.637	22.950
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	26.461.553	28.108.087
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	26.461.553	28.108.087

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter
 Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter
 Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

Prélèvement sur les capitaux propres
 sur l'apport
 sur les réserves

Affectation aux capitaux propres
 à l'apport
 à la réserve légale
 aux autres réserves

Bénéfice (Perte) à reporter

Intervention des associés dans la perte

Bénéfice à distribuer
 Rémunération de l'apport
 Administrateurs ou gérants
 Travailleurs
 Autres allocataires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	26.461.553	28.108.087
(+)/(-)	(9905)	26.461.553	28.108.087
(+)/(-)	14P		0
	791/2	0	615.416
	791		
	792	0	615.416
	691/2		
	691		
	6920		
	6921		
(+)/(-)	(14)		
	794		
	694/7	26.461.553	28.723.503
	694	26.039.272	28.379.150
	695		
	696	422.281	344.353
	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXX	4.891.874
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	4.891.874	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	XXXXXXXXXX	4.891.874
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	0	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	4.891.874	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	0	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	153.888
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162		
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	153.888	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	153.888
Mutations de l'exercice			
Actés	8272		
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	153.888	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	0	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	85.611
8163		
8173		
(+)/(-) 8183		
8193	85.611	
8253P	XXXXXXXXXX	
8213		
8223		
8233		
(+)/(-) 8243		
8253		
8323P	XXXXXXXXXX	85.611
8273		
8283		
8293		
8303		
(+)/(-) 8313		
8323	85.611	
(24)	0	

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- Charges a reporter - Services et biens divers

Exercice
768.588

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions
 Actions Ordinaires

Actions nominatives
Actions dématérialisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	2.739.223
(100)	2.739.223	

Codes	Montants	Nombre d'actions
	2.739.223	49.180
8702	XXXXXXXXXX	49.180
8703	XXXXXXXXXX	

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
ING Belgium 0403200393 Avenue Marnix 24 1000 Bruxelles BELGIQUE				

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	40.340
450	27.088
9076	
9077	2.496.367

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- Charges a imputer

Exercice
911.684

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	215	201
9087	192,5	196,3
9088	247.368	267.203
620	12.464.411	12.266.530
621	3.589.568	3.455.968
622	1.274.519	1.140.896
623	1.515.409	1.122.909
624		

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-) 635

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées 9110

Reprises 9111

Sur créances commerciales

Actées 9112 16.781 13.842

Reprises 9113

Provisions pour risques et charges

Constitutions 9115

Utilisations et reprises 9116

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation 640 125.872 90.394

Autres 641/8 8.226 11.617

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture 9096

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein 9097 0 0

Nombre d'heures effectivement prestées 9098 0 0

Frais pour la société 617 0 0

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

- Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats
 - Subsides en capital
 - Subsides en intérêts
- Ventilation des autres produits financiers
 - Différences de change réalisées
- Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

- Actées
- Reprises

Autres charges financières

- Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

- Dotations
- Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

- Différences de change réalisées
- Ecart de conversion de devises

Autres

- Autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	3.956	3.098

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

- Dépenses non admises

Codes	Exercice
9134	9.006.094
9135	8.979.006
9136	
9137	27.088
9138	
9139	
9140	
	9.644.347

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives
- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	1.045.907	861.740
9146	20.696	32.466
9147	3.555.515	3.354.667
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ
POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par la société
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour
sûreté de dettes et engagements de la société

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
 - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
 - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
 - La valeur comptable des actifs grevés
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
 - Le montant des actifs en cause
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
 - La valeur comptable du bien vendu
 - Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

- Hypothèques
- Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
- Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
- La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
- Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
- La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Codes	Exercice
9220	5.470.185

Bases et méthodes de cette estimation

Les engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles utilisées sont objectives et mutuellement compatibles avec les variables démographiques (telles rotation du personnel et mortalité) et financières (telles les augmentations futures de salaires). Enfin, les hypothèses financières sont basées sur les attentes du marché à la date de clôture de l'exercice.

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice
125.000.000

Ligne de crédit

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Placements de trésorerie

- Actions
- Créances

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

- Produits des immobilisations financières
- Produits des actifs circulants
- Autres produits financiers
- Charges des dettes
- Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

- Plus-values réalisées
- Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291	4.179.591	3.826.950
9301		
9311	4.179.591	3.826.950
9321		
9331		
9341		
9351	144.866.752	124.824.917
9361		
9371	144.866.752	124.824.917
9381		
9391		
9401		
9421		
9431	16	
9441		
9461	2.832.343	1.397.918
9471	3.956	3.098
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice
0

Nihil. En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information ne peut être reprise dans l'état

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	34.508
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations
Les comptes de Fiducré sont repris dans les comptes consolidés d'ING Belgium

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

ING Belgium
0403200393
Avenue Marnix 24
1000 Bruxelles
BELGIQUE

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

ING Belgium
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
0403200393
Avenue Marnix 24
1000 Bruxelles
BELGIQUE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

1) Règles d'évaluations

ACTIFS IMMOBILISES

Les acquisitions sont comptabilisées à leur prix d'achat, exception faite du matériel roulant pour lequel les frais accessoires, telle la TVA non déductible, sont portés à charge de l'exercice durant lequel ils sont exposés.
Les amortissements normaux sont pratiqués de manière linéaire, aux taux suivants :

Mobilier de bureau : 10 %
Matériel informatique et de bureau : 20 %
Matériel roulant : 20 %
Installations et machines : 20 %
Matériel d'occasion : 33 %
Logiciel informatique : 20%

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition.
Les droits de souscription relatifs à ces immobilisations sont également actés sous ce poste.

Les frais accessoires, tels que les frais d'acquisition, les frais de bourse, etc., sont portés en compte du résultat de l'exercice au cours duquel ces frais sont exposés.

CREANCES

Les créances acquises sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Sur la base du prix d'acquisition et des revenus attendus (courbe de récupération), les revenus à comptabiliser par année et le remboursement du prix d'achat (sur 7 ans) vont être définis selon la méthode du taux d'intérêt effectif global qui fixe le montant des revenus sur base des récupérations attendues à l'achat.

Les montants reçus qui ne peuvent pas être affectées à la créance à laquelle ils se rapportent sont pris en résultats après 3 ans.

AUTRES CREANCES ET DEBITEURS DIVERS

Ces postes sont repris à leur valeur nominale.
Si l'encaissement d'une créance est contestable, les réductions de valeur doivent être portées en compte, au cas par cas, sur la base d'une analyse individuelle des dossiers concernés.

VALEURS DISPONIBLES

Ces valeurs sont estimées à leur valeur nominale.

COMPTES DE REGULARISATION (à l'actif)

Cette rubrique comprend:

- d'une part, les charges financières payées par anticipation qui, prorata temporis, ne relèvent pas de l'exercice, ainsi que les frais d'exploitation payés par anticipation, relevant intégralement de l'exercice suivant, et,

- d'autre part, les prorata de frais financiers et d'exploitation échus mais non encore payés.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le Conseil d'administration décide, au cas par cas, de la constitution de ces provisions.

DETTES A LONG TERME ET DETTES A COURT TERME

Les dettes envers les tiers sont estimées à leur valeur nominale.
Les provisions nécessaires pour charges fiscales, sociales et salariales ont été constituées dans le respect des dispositions de la législation fiscale et sociale.

COMPTES DE REGULARISATION (au passif)

Cette rubrique comprend:

- d'une part, les proratas de charges financières échues restant à payer de tous les postes du passif ainsi que les frais d'exploitation de l'exercice encore à imputer, et,

- d'autre part, les produits financiers et d'exploitation de la période suivante, déjà encaissés.

2) Impact de la modification des règles d'évaluation :

Créances :

Les créances acquises sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Sur la base du prix d'acquisition et des revenus attendus (courbe de récupération), les revenus à comptabiliser par année et le remboursement du prix d'achat (sur 7 ans) vont être définis selon la méthode du taux d'intérêt effectif global qui fixe le montant des revenus sur base des récupérations attendues à l'achat.

<p>AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS</p>
--

RAPPORT DE GESTION

Le Conseil d'administration vous présente un rapport sur la gestion et les activités de Fiducré SA pour l'exercice 2025. Les comptes annuels et le projet d'affectation des résultats vous sont soumis pour approbation.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2025

L'activité « recouvrement des créances résiduelles » s'est déroulée comme prévu malgré un contexte économique toujours difficile et une législation en pleine évolution. Les récupérations globales étaient conformes aux attentes et de nouveaux volumes relativement importants ont été achetés, ce qui a entraîné une augmentation du portefeuille de « créances achetées ».

L'activité « Collections Center » menée par Fiducré pour le compte et sous mandat du groupe ING Belgique a connu un afflux de nouveaux dossiers plus important que les années précédentes. Là encore, les résultats ont été favorablement influencés par un contrôle strict du portefeuille existant.

Dans les deux domaines d'activité, l'efficacité et la productivité mesurées par ETP ont encore augmenté et les ETP ont pu être affectés à de nouvelles obligations légales ou internes. Malgré l'inflation générale, le ratio coûts/revenus de l'entreprise est resté faible.

La combinaison de recettes stables d'une part et d'une maîtrise des coûts d'autre part a donné un résultat favorable.

Au vu de la loi belge du 20/12/2024 (publiée au MB le 14/01/2025 et entrée en vigueur le 24/01/2025) transposant la directive (UE) 2021/2167 du Parlement européen et du Conseil du 24/11/2021 15/04/2025 relative aux gestionnaires de crédits et aux acheteurs de crédits, Fiducré a été enregistrée en tant que gestionnaire de crédits auprès de la FSMA.

2. ÉVOLUTION DU MARCHÉ ET DÉFIS

Le portefeuille existant de créances achetées et un certain nombre de contrats à long terme sont de nature à assurer la continuité de l'activité et à produire des résultats favorables pour le nouvel exercice.

Compte tenu de la situation macroéconomique instable, le nombre de créances impayées devrait rester élevé, voire augmenter.

Des investissements intelligents dans l'automatisation (y compris par l'intégration via des solutions d'IA) et l'externalisation des activités opérationnelles d'appui sont nécessaires pour assurer le traitement de l'important volume de transactions de manière rentable.

3. CHIFFRES CLÉS DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

<i>Montants en milliers d'euros</i>	2025	2024
Chiffre d'affaires	56 379	58 328
Nouveau service vendu (à ING)	16 526	15 840
Services et biens divers	-15 630	-16 962
Rémunérations, charges sociales et pensions	-18 844	-17 986
Autre	-152	-153
Bénéfice	38 279	39 067
Produits et charges financiers	-2 836	-1 401
Bénéfices courants	35 443	37 666
Produits exceptionnels	0	0
Coûts exceptionnels	0	0
Bénéfice de l'exercice avant impôts	35 443	36 619
Prélèvement sur les réserves immunisées	0	0
Impôts sur le résultat	-8 981	-9 558
Bénéfice de l'exercice	26 462	28 108

L'exercice comptable se clôture par un bénéfice net de 26 461 552,97 euros. Nous proposons à l'Assemblée générale de distribuer 100% des bénéfices de l'exercice, soit 26 461 552,97 euros.

Le total à distribuer se répartira comme suit : 26 039 271,75 euros dividendes & 422 281,22 euros de participations bénéficiaires.

Compte tenu du résultat reporté des exercices antérieurs, la répartition du bénéfice s'effectue comme suit (en euros) :

Bénéfice de l'exercice à affecter	26 461 552,97
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	0,00
Bénéfices à affecter	26 461 552,97
Prélèvement sur les réserves	0,00
Ajout aux réserves	0,00
Résultat à reporter	0,00
Bénéfice à répartir (dividendes & prime bénéficiaire + prélèvement sur les réserves)	26 461 552,97

Ventilation du chiffre d'affaires :

(en milliers d'euros)	2025	2024
Revenus des portefeuilles achetés	56 267	58 166
Commission de gestion pour tiers	112	162
Total	56 379	58 328

Portefeuilles achetés :

Au bilan, le poste « créances achetées » s'élève à 154.2 millions d'euros, soit une augmentation de 17,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Quelques ratios

Ratios	2025	2024	2023
Liquidité (1)	1.06	1.07	1.09
Rentabilité des fonds propres (2)	267,81%	284,47%	260,52%
Solvabilité (3)	6.07%	6,82 %	8,05 %

- (1) Le terme « liquidité » fait référence à la capacité de l'entreprise à mobiliser des liquidités dans les délais requis afin qu'elle puisse honorer ses engagements à court terme. Un taux de liquidité supérieur à 1 signifie que l'entreprise est capable de rembourser ses dettes à court terme grâce à des actifs à court terme facilement mobilisables.
- (2) Ce ratio permet à l'actionnaire de déterminer la rentabilité des fonds qu'il confie à l'entreprise sous forme de capital à risque.
- (3) Ce ratio - le rapport entre les fonds propres et le total du bilan - représente le degré d'autonomie financière de l'entreprise par rapport aux fonds de tiers.

4 RISQUES ET INCERTITUDES

Pour la troisième année consécutive, le montant de l'afflux de nouveaux dossiers a augmenté en 2025, et la demande de nouvelles collaborations est également restée présente.

La solvabilité et la situation financière des particuliers et des entreprises continueront d'être soumises à la pression du contexte économique mondial. L'impact sur les récupérations auprès des consommateurs reste très difficile à évaluer.

Dans l'ensemble, les montants moyens des créances continuent d'augmenter, plus que l'inflation.

5. ÉVÉNEMENTS SUIVANT LA CLÔTURE DES COMPTES

L'inflation et la stabilité du modèle de revenu moyen permettent de maintenir l'accent sur le contrôle des coûts opérationnels au sein de l'entreprise. Ces dernières années, plusieurs initiatives ont déjà été prises pour améliorer l'efficacité et maintenir ainsi la qualité de nos activités à un niveau inférieur en termes de coûts.

En 2026, des possibilités de sous-traiter une partie des activités opérationnelles d'appui à un partenaire externe, spécifiquement pour la téléphonie sortante et l'assistance administrative, sont explorées à cet égard. Sur cette base, les départs naturels de travailleurs ne sont en partie plus compensés par des embauches internes.

De plus, le modèle organisationnel actuel s'inspire de l'organisation un peu plus large de ces dernières années. On étudie comment alléger la structure de gestion et mieux regrouper les fonctions d'expertise. Cet exercice est en cours au cours des deux premiers trimestres de 2026.

6. MODIFICATIONS DE LA GESTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 14 avril 2025, l'assemblée générale ordinaire de Fiducure a décidé de ne pas renouveler le mandat de Mme Martine Van Oudenhove en tant qu'administrateur.

Par décision écrite de l'assemblée générale de Fiducure du 23 avril 2025, M. Renaat Huysman a été nommé administrateur délégué et CEO à partir du 28 avril 2025 pour un terme qui prend fin après l'assemblée générale ordinaire de 2031.

Par décision écrite de l'assemblée générale du 01 octobre 2025, l'actionnaire a pris acte de la démission de Cédric Lebegge en tant qu'administrateur de la société au 1er octobre 2025 et a nommé Jean Dobbeni en tant qu'administrateur à compter du 01 octobre 2025 pour une période expirant après l'assemblée générale ordinaire de 2030.

Lors du conseil d'administration du 12 décembre 2025, Ann Declerck a présenté sa démission en tant qu'administrateur de la société avec effet au 12 décembre 2025. Le conseil d'administration du 12 décembre 2025 a coopté Grégory Dekimpe comme administrateur de la société avec effet au 12 décembre 2025.

La prochaine assemblée générale se prononcera sur le mandat d'administrateur de Grégory Dekimpe.

7. TRAVAUX DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Fiducure n'a pas d'activités de recherche et développement

8. SUCCURSALES

Le siège principal de Fiducure est établi à Bruxelles, avenue Marnix 24

L'autre site de Fiducure est situé à Gand, Koningin Fabiolalaan 190.

L'établissement situé à Etterbeek, Sint-Michielswarande 60, a été fermé comme unité d'établissement au 20/01/2025.

Fiducure n'a pas de filiales.

9. VARIA

L'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2025 a approuvé la désignation de KPMG, réviseurs d'entreprises BV/SRL, représentés par Stéphane Nolf pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Remerciement

Le Conseil d'administration remercie tous les collaborateurs de Fiducure pour leur contribution active aux résultats obtenus.

Bruxelles, le 13/03/2026
Conseil d'administration.

Huysman Renaat Kris R
Digitally signed by Huysman
Renaat Kris R
Date: 2026-04-10
17:51:55+02:00

Dobbeni Jean Fabian
Digitally signed by Dobbeni
Jean Fabian
Date: 2026-04-14
13:51:17+02:00

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Fiducure SA sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Fiducure SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels et les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 14 avril 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Fiducure SA durant dix exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total du bilan s'élève à EUR 162.879.262 et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 26.461.553.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, de la préparation et du contenu des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12 §1 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Zaventem, le 9 avril 2026

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par



Stéphane Nolf
Réviseur d'Entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	157,9	89,7	68,2
Temps partiel	1002	46,1	14,3	31,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	192,5	100,3	92,2
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	201.620	121.539	80.081
Temps partiel	1012	45.748	14.772	30.976
Total	1013	247.368	136.311	111.057
Frais de personnel				
Temps plein	1021	15.358.933	9.258.553	6.100.380
Temps partiel	1022	3.484.974	1.125.296	2.359.678
Total	1023	18.843.907	10.383.848	8.460.059
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	227.270	124.753	102.517

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	196,3	99,1	97,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	267.203	142.609	124.594
Frais de personnel	1023	17.986.304	9.599.476	8.386.828
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	249.831	133.183	116.648

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	172	43	204,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	137	43	169,7
Contrat à durée déterminée	111	35	0	35
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	100	12	109,4
de niveau primaire	1200	2	0	2
de niveau secondaire	1201	37	4	40,1
de niveau supérieur non universitaire	1202	29	5	32,9
de niveau universitaire	1203	32	3	34,4
Femmes	121	72	31	95,3
de niveau primaire	1210	1	0	1
de niveau secondaire	1211	36	4	39,3
de niveau supérieur non universitaire	1212	21	19	34,8
de niveau universitaire	1213	14	8	20,2
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	171	43	203,7
Ouvriers	132			
Autres	133	1		1

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	0	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	0	
Frais pour la société	152	0	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	71	4	72,4
210	9	0	9
211	62	4	63,4
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prster des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	49	12	55,8
310	22	6	26,8
311	27	6	29
312			
313			
340	0	3	2,4
341			
342	6	3	8,4
343	43	6	45
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	
Nombre d'heures de formation suivies	
Coût net pour la société	
dont coût brut directement lié aux formations	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	
Nombre d'heures de formation suivies	
Coût net pour la société	

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	
Nombre d'heures de formation suivies	
Coût net pour la société	

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	94	5811	87
5802	1.799	5812	1.953
5803	28.080	5813	30.491
58031	28.080	58131	30.491
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	